

Budget de la Sécu : pourquoi les médecins promettent une grève « sans précédent »

Les syndicats de médecins libéraux protestent notamment contre une disposition du budget de la Sécurité sociale qui donnerait, à leurs yeux, trop de pouvoirs à l'administration pour ajuster leurs revenus à la baisse.



Les médecins spécialistes redoutent des baisses de rémunérations imposées unilatéralement par l'Assurance Maladie. (Photo Shutterstock)

Par Solenn Poullennec

Publié le 1 déc. 2025 à 06:45 Mis à jour le 1 déc. 2025 à 08:01

Les médecins libéraux montent au créneau. Une dizaine de syndicats de spécialistes et généralistes ont appelé leurs troupes à mener, dès mercredi prochain, des actions destinées à embarrasser l'administration et ont annoncé une grève « sans précédent » en janvier, pour protester contre des mesures toujours en discussion au Parlement.

Le projet de loi de la Sécurité sociale « marque une rupture historique : il sonne le glas de la médecine libérale », n'hésitent pas à proclamer les syndicats, parmi lesquels figurent les plus importants : MG France (pour les généralistes) et Avenir Spé - Le Bloc (pour les spécialistes).

Lutte contre les rentes

Les motifs d'inquiétudes sont multiples, à l'heure où le gouvernement cherche à contenir la hausse des dépenses de santé pour redresser des finances de la Sécu à la dérive. Une disposition concentre cependant beaucoup de critiques : le « dispositif de lutte contre les rentes constituées dans le système de santé ».

Partant du principe que la Sécurité sociale est une vache à lait pour certains acteurs, qui jouissent d'une « rentabilité excessive », le projet de loi prévoit que l'exécutif puisse demander aux professionnels visés de se mettre autour d'une table pour baisser la rémunération de certains actes. En cas d'échec, l'Assurance Maladie pourrait décider toute seule de réduire ces « tarifs ».

Dans le viseur de l'exécutif figurent notamment les acteurs de la radiologie, la radiothérapie, la dialyse ou les laboratoires d'analyses médicales. « Il s'agit d'une mesure très concrète de lutte contre la financiarisation », a ainsi défendu la ministre de la Santé, Stéphanie Rist.

Coup de rabot sur l'imagerie médicale

Les syndicats de médecins, qui ont pour habitude de renégocier périodiquement leurs conditions de rémunération avec l'Assurance Maladie, ne l'entendent pas de cette oreille. Ils redoutent que de nombreuses spécialités soient visées in fine. « On a l'impression qu'on va devoir aller négocier avec un pistolet sur la tempe », explique Vincent Pradeau, président du syndicat Avenir Spé.

Les spécialistes ont déjà été échaudés par le coup de rabot décidé par l'Assurance Maladie (CNAM), en octobre, pour limiter les dépenses d'imagerie médicale. Une décision qui n'a toujours pas été digérée par les radiologues. « Il n'y a pas eu de vraie négociation », assure Jean-Philippe Masson, président de la Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR), même si la CNAM le réfute.

On ne sera plus libre demain de prescrire ce qu'on trouve judicieux de prescrire
Agnès Giannotti, syndicat MG France

Comme de nombreuses organisations, la FNMR a signé un courrier adressé au Premier ministre, Sébastien Lecornu, pour pester contre un « pilotage purement comptable » de la politique de santé et demander le retrait du dispositif de « lutte contre les rentes ».

La liste des griefs des médecins est longue. Ils s'inquiètent notamment d'une remise en cause, dans le budget de l'Etat, d'avantages fiscaux. « C'est inimaginable de dire qu'on sanctionne les gens qui respectent les tarifs de base de la Sécu », s'agace Agnès Giannotti du syndicat MG France.

Celui-ci est aussi très remonté contre une mesure du projet de loi de lutte contre la fraude, qui vise à ce que l'Assurance Maladie impose des objectifs de réduction des prescriptions des arrêts maladie, quand elle considère qu'un médecin en prescrit trop. « On ne sera plus libre demain de prescrire ce qu'on trouve judicieux de prescrire », s'étrangle Agnès Giannotti.

La messe n'est pas encore dite, car le projet doit encore être étudié par l'Assemblée nationale. Plusieurs dispositions décriées pourraient ainsi être édulcorées, voire abandonnées. D'ores et déjà, un projet de taxe sur les dépassements d'honoraires a été retoqué par les députés lors de l'examen du budget de la Sécurité sociale à l'Assemblée en première lecture. Celui-ci reprend ce mardi dans l'hémicycle. D'où, le coup de pression des médecins.

Solenn Poullennec